



Casablanca, le 31 Août 2010

**AVIS N°131/10**  
**RELATIF À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE BALIMA PAR INCORPORATION DE**  
**RESERVES SUIVIE DE LA DIVISION DE LA VALEUR NOMINALE (SPLIT)**

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 7 bis ;

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 et notamment ses articles 3.2.6 et 3.8.4 ;

Vu la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société BALIMA tenue le 29 Juin 2010 et notamment les résolutions relatives à:

- L'augmentation de capital de 17 440 000 DHS à 34 880 000 DHS par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale de 100 DHS à 200 DHS ;
- La division de la valeur nominale de 200,00 DHS à 20,00 DHS.

Le présent avis apporte une rectification au niveau du mode de calcul du cours de référence ajusté de la valeur, publié dans l'avis n°130/10.

**ARTICLE 1**

La Bourse de Casablanca procédera le mardi 07 septembre 2010 :

- A la purge du carnet d'ordre de la valeur BALIMA ;
- A la radiation de la Cote des actions anciennes de nominale 100 Dirhams ;
- A la cotation des actions nouvelles de nominale 20 Dirhams selon les caractéristiques suivantes :

Code valeur	: 3300
Mnémonique	: BAL
Libellé	: BALIMA
Mode cotation	: Multifixing
Compartiment	: 3 <sup>ième</sup> Compartiment
TMB	: 25.000 actions
Nombre de titres composant le capital	: 1 744.000 actions
Valeur nominal	: 20 Dirhams
Code ISIN de la valeur BALIMA	: MA0000011991.
Cours de référence ajusté	: Dernier cours des actions anciennes à la veille de la date de l'échange divisé par 10.

## **ARTICLE 2**

Le présent avis annule et remplace l'avis n°130/10 du 26/08/2010.

**Direction des Opérations Marchés**